

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION  
à La Haye, L'Age Neuf, derrière le Prinsgracht (N° 22)  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,  
Chez M. Van Weelden, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de port.

## LA HAYE, 15 Avril. Commerce et Navigation de Madura.

APERÇU COMPARATIF DE LA VALEUR MOYENNE PRISE POUR BASE DANS LES RAPPORTS DU COMMERCE POUR 1841, 1842 ET 1843, ET POUR LE CALCUL DE L'EXPORTATION.

ARTICLES	EXPORTATION DE			PRIX EN			MONTANT DE L'EXPORTATION EN			MOYENNE DES TROIS ANNÉES.		
	1841.	1842	1843.	1841.	1842.	1843.	1841.	1842.	1843.	Exportation.	Prix.	Montant.
COMMERCE.	4671 bar.	4668 bar.	6562 bar.	60.00 b.	60.00 b.	50.00 b.	280,313 fl	280,090 fl	328,129	5301 bar. fl	56.66	296,177.33
	513 pic.	1634 pic.	265 pic.	55.00 p.	55.00 p.	57.00 p.	28,245	89,914	15,159	804 pic. »	55.66	45,106.00
	1161	1432	486	250.00	230.00	150.00	292,974	329,372	72,996	1030 »	210.00	231,780.66
	2168	1590	1938	22.00	22.00	22.00	47,708	34,800	42,639	1698 »	22.00	41,775.66
	997 th.	767 th.	1168 th.	80.00 th.	92.50 th.	97.00 th.	55,809	70,948	113,349	877 th. »	89.83	80,032.33
Sandal.	4161 pic.	765 pic.	1293 pic.	28.00 p.	23.00 p.	20.00 p.	116,525	17,597	25,879	2073 pic. »	23.66	53,333.66
Sapan.	5939	4341	7506	5.50	5.50	6.00	32,665	23,876	45,040	5928 »	5.66	33,860.33
	1827386 livr.	1627437 livr.	1890429 livr.	3.25 liv.	3.00 liv.	3.00 liv.	5,939,005	4,882,313	5,671,287	1781751 liv. »	3.06	5,497,535.00
	522 bal.			139.00 bal.			72,609			1174 bal. »	46.33	24,203.00
	362 pic.	1780 pic.	1441 pic.	125.00 p.	125.00 p.	124.00 p.	45,264	222,592	178,702	1194 pic. »	124.66	148,852.66
	59	2442	1762	18.00	18.00	16.00	1,183	43,956	28,195	1421 »	17.33	24,444.66
	8263	3918	3301	11.00	11.00	11.00	90,898	43,101	36,319	5161 »	11.00	56,772.66
	961466	1013854	1018102	30.00	24.50	20.00	28,843,998	24,839,444	20,362,058	997808 »	24.83	24,681,833.33
	6975	1663	2049	6.00	6.00	6.00	41,855	9,978	12,296	3562 »	6.00	21,376.33
girofle.	7610	1718	2027	80.00	80.00	92.00	608,835	137,515	186,517	3785 »	90.66	310,955.66
muscade.	5125	5129	2133	250.00	200.00	140.00	1,281,446	1,025,877	298,659	4192 »	196.66	868,660.66
pavots.	5827	4736	7927	21.00	25.00	28.00	122,369	118,410	221,967	6163 »	24.66	154,248.66
	13245	10441	23083	18.00	18.00	18.00	238,427	187,929	415,494	15590 »	18.00	200,618.66
queue.	730	1850	881	22.00	22.00	23.00	5,076	40,709	20,278	987 »	22.93	22,021.00
	37017	36594	73555	6.00	6.00	7.00	222,104	219,566	514,745	49049 »	6.33	318,805.00
	676212	884157	1108774	4.50	5.00	5.50	3,042,954	4,420,777	6,098,256	889048 »	5.00	4,520,662.33
ortue.	27	14	26	1600.00	1600.00	1400.00	44,142	22,944	36,826	22 »	1533.33	34,634.00
qual. 1031094	884685	929769		12.00	11.00	13.00	12,373,132	9,781,545	12,087,003	948516 »	12.00	11,397,226.66
15482	9440	17199		9.00	9.00	10.00	139,338	84,978	171,995	14040 »	9.33	132,100.33
3161 kod.	3522 kod.	4739 kod.		350.00 k.	375.00 k.	385.00 k.	1,106,393	1,320,887	1,824,436	3807 k. »	370.00	1,417,238.66
87 pic.	27 pic.	107 pic.		18.00 p.	18.00 p.	18.00 p.	1,580	489	1,938	74 pic. »	18.00	1,335.66
48339	69127	45705		45.00	48.00	50.00	2,175,282	3,318,097	2,285,278	54390 »	47.66	2,592,885.66
3030	1918	1686		40.00	40.00	40.00	121,210	76,743	67,472	2211 »	40.00	88,475.00
263	229	282		4000.00	4500.00	4500.00	1,054,560	1,033,031	1,272,568	258 »	433.33	1,120,653.00
86	158	175		125.00	130.00	155.00	10,819	20,540	27,209	140 »	136.66	19,522.66
37	55	17		1400.00	1300.00	1300.00	51,936	72,594	22,165	36 »	1333.33	48,898.33
							558,488,645	552,720,782	552,484,854			554,584,760.00

### Finances des Pays-Bas.

Le *Bulletin des Lois* contient dans son dernier numéro l'arrêté du 27 mars 1845, comprenant les dispositions relatives au sort de ce qui reste encore des obligations du Syndicat d'Amortissement 4 1/2 p. c. remboursables à des époques par nous ;

En considération qu'en vertu de l'art. 3 de notre loi mentionnée, il a été rendu remboursables au 15 mars les obligations dont les numéros sortants étaient les soixante et dix premières séries sorties lors du tirage ;

Il a été fixé le capital pour les obligations à rembourser au 15 mars ;

Le rapport de notre ministre des finances du 13 avril 1845, et arrêtons :

Les obligations du Syndicat d'Amortissement appartenant aux vingt-cinq séries sorties lors dudit tirage, seront remboursées au 1<sup>er</sup> mai 1845 ; le capital nécessaire à cette fin sera de 1,000 millions de florins.

Les détenteurs d'obligations remboursables d'après l'arrêté du 27 mars, peuvent, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1845 et jours suivants, présenter au bureau de l'agent du ministère des finances à Rotterdam, pour remettre leurs obligations avec tous les coupons, dont le premier échoit le 1<sup>er</sup> octobre 1845, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> mai 1845, le capital nécessaire à cette fin sera de 1,000 millions de florins.

Le ministre des finances est chargé de l'exécution de ce qui sera inséré au *Bulletin Officiel des Lois*, et dont le texte sera inséré au *Bulletin Officiel des Lois*, et dont le texte sera inséré au *Bulletin Officiel des Lois*, et dont le texte sera inséré au *Bulletin Officiel des Lois*.

GUILLAUME.

Le gouvernement prussien vient de faire publier un aperçu de l'état de navigation de ses ports en 1844 et 1843. Il résulte de cet aperçu, que l'année dernière 643 navires Néerlandais, jaugeant ensemble 41,771 lastes, sont entrés dans les différents ports prussiens, et qu'il en est sorti 641 mesurant 41,531 lastes. Les arrivages de 1843 ont été de 707 nav. de 41,600 lastes et les appareillages, de 697 bâtiments de 42,008 lastes, ce qui constate une diminution, pour 1844, de 64 navires pour les arrivages, et de 56 pour les appareillages.

Il est cependant à remarquer que nonobstant la diminution du nombre des bâtiments, le tonnage de 1844 surpasse encore de 171 lastes celui de 1843.

Le *Rotterdamsche Courant* m'écrit, en date d'hier, que S. M. l'empereur de Russie a conféré l'ordre de St-Stanislas de 3<sup>e</sup> classe, à M. E. P. Driebeek, son vice-consul en résidence à Rotterdam.

Nous rappelons aux amateurs de musique la soirée musicale de M. Vrugt, qui aura lieu à la salle *Diligentia* demain au soir.

Indépendamment de notre incomparable ténor, on y entendra l'excellent violon Gullomy, et des chœurs que les amateurs qui composent la société *Cecilia*, dirigée par M. Renaud, exécutent avec une si rare perfection.

On vient de publier officiellement à Hambourg le montant des dons en numéraire que la ville de Hambourg a reçus lors de l'incendie du 5 mai 1842. La somme totale, y compris les dons particuliers pour les églises, s'élève à 6,089,756 marcs courans.

A cette somme le royaume des Pays-Bas a contribué pour 262,425 marcs.

Nous avons annoncé hier que le général d'infanterie prussien Von Pfuel, commandant le 7<sup>e</sup> corps d'armée, était attendu en Suisse ; nous voyons aujourd'hui dans la partie officielle de la *Gazette Universelle de Prusse*, que cet officier supérieur est effectivement parti de Berlin le 11 de ce mois, pour se rendre à Neuchâtel.

Dans la discussion à la chambre des représentans belges sur l'organisation de l'armée, M. de Mérode a prononcé un discours dont la première partie était spécialement destinée à soutenir contre ceux de ses collègues qui demandent une armée belge de 80,000 hommes, qu'en cas d'une conflagration sérieuse en Europe, la Belgique ne pourrait même six mois seulement entretenir une armée de cette force, parce que loin de trouver des écus dans les caisses publiques — a dit M. de Mérode — nous en tirerions des bons du trésor, c'est-à-dire, non pas des lettres de change à recevoir, mais des lettres de change à payer.

Après avoir fait remarquer l'inconséquence de ceux de ses collègues qui, dans les discussions sur les voies et moyens, attaquent les sources les plus abondantes des revenus publics, et qui demandent ensuite une armée fortement constituée, comme si pour entretenir une armée il ne fallait pas, au lieu de paroles patriotiques, de patriotiques sacrifices, comme si dégoûter un peuple des impôts et l'enflammer d'un beau zèle pour sa dé-

fense n'était pas une contre-sens, M. de Mérode continue ainsi :

« Et qu'on ne dise point qu'en temps de crise le peuple supportera de grandes misères patiemment ; non, ce n'est pas lorsque les diverses sources des recettes se tariront, ce n'est pas lorsque le commerce sera paralysé ; quand chacun restreindra ses dépenses au nécessaire ; ce n'est point alors qu'on remplira facilement les caisses publiques pour l'entretien d'une armée sur pied de guerre. Je me rappelle ce qui s'est passé après la révolution de 1830, lorsqu'il fallut nous préparer contre la Hollande. Nous étions incapables de maintenir l'armée, si l'emprunt Rothschild de 50 millions ne nous eût tirés d'embarras ; or, pourquoi ce puissant financier a-t-il consenti à fournir l'emprunt ? Parce que, dans ses prévisions justes, cette armée devait être une muraille préservatrice d'invasion, une muraille vivante de paix, un empêchement pour la guerre générale. Des circonstances semblables sont exceptionnelles. On ne voit guère, on en conviendra, le ministre d'une puissance dont une autre puissance foudroie les troupes dans une forteresse, demeurer accrédité près du souverain qui ordonne l'attaque. Pendant que l'artillerie française canonisait et bombardait les Hollandais dans la citadelle d'Anvers, le ministre des Pays-Bas restait à Paris. Aussi le baron Rothschild nous livrait hardiment ses fonds. Mais avec d'autres mœurs que ces mœurs pacifico-guerrières très-rare, autres mœurs à attendre de la haute finance. Ne comptons plus sur les prodiges.

Nous avons publié hier des réflexions du *Constitutionnel* sur l'existence tolérée en France, en dépit des lois, de la corporation des jésuites. Aujourd'hui le *National* affirme que M. Glanville, chargé d'abord de porter la parole pour le ministère public dans l'affaire Affenær, avait déclaré au procureur-général Hébert sa ferme intention de rappeler la loi qui exclut les jésuites de France. Le ministre de la justice, ayant été informé de cette résolution, aurait donné ordre de confier l'affaire à un autre membre du parquet, si disposé en faveur des jésuites que M. Hébert dut lui recommander de mettre dans son langage beaucoup de prudence et de retenue.

La *Gazette de France* fait au sujet de ce qui précède la réflexion suivante :

« La révolution doit être assez étonnée de tout ce qui se passe. Faite contre les jésuites et contre les bastilles, elle est aujourd'hui entourée de bastilles, et voit les jésuites publiquement nommés et défendus. »

On lit dans le même journal :  
« Il paraît qu'Affenær a failli être acquitté. Il de lui a manqué qu'une voix. »

« Les circonstances atténuantes sont de fait très-remarquables. C'est donc une circonstance atténuante que d'avoir volé les jésuites ! »

On lit encore dans la *Gazette de France* :  
« Ce mot de Bossuet : Pour le salut de la chrétienté, il faut que Rome réforme son ultramontanisme, est une parole prophétique dont nous voyons maintenant la sagesse. »  
Ce qui se passe en Prusse, en Espagne, en Portugal, en Suisse et en France, doit éclairer tous les catholiques sur la marche des choses.

Le ministre du roi de Prusse recevant avec bienveillance les

nouveaux catholiques séparés, le curé Ronge et M. Czernski, les deux chefs du mouvement qui s'opère en Prusse pour fonder une église catholique allemande, est un fait nouveau qui doit faire profondément réfléchir les hommes qui se sont mis à la suite de l'Univers, de MM. de Montalembert et de Régnon.

On a reçu au Havre les journaux des Etats Unis du 24 mars. Ils annoncent l'arrivée à New-York de M. Almonte, ministre mexicain, qui, décidément, a pris ses passeports. Arraigoiz, consul du Mexique à la Nouvelle-Orléans, a reçu l'ordre du nouveau gouvernement mexicain de fermer son consulat et de quitter les Etats-Unis avant la fin de mars.

**Régime colonial français.**

La chambre des pairs a adopté le 12, à la majorité de 103 boules blanches contre 59 boules noires, le projet de loi sur le régime des colonies. Ce projet de loi est destiné à modifier profondément la société coloniale. Du jour où il aura reçu la sanction des trois pouvoirs, l'esclavage aura changé de forme. Au lieu de donner la possession de l'individu même, il ne constituera plus qu'un droit à son travail. Ce sera, comme l'a fait entendre M. Passy, une espèce de servage, tel qu'il existe encore dans certains états du nord de l'Europe.

La nouvelle loi donne avant tout deux facultés essentielles à l'esclave. La première c'est le droit de possession légale.

Jusqu'à présent l'esclave avait la jouissance de ses épargnes, mais elles ne lui appartenaient que par la tolérance de son maître. Désormais la possession de ses biens meubles et immeubles lui sera acquise en vertu de la loi. Il pourra en disposer pour sa femme, pour ses enfants, pour tout autre. C'est une première pierre sur laquelle pourra s'élever plus tard tout l'édifice de la famille dont l'esclave ne connaît pas encore les devoirs et les bienfaits.

A qui servirait, cependant, d'assurer à l'esclave la propriété de ses épargnes, si elles ne devaient pas servir à sa liberté? Pourquoi léguerait-il à une postérité destinée à rester éternellement à la charge du maître, un argent qui ne pourrait être utile qu'à satisfaire de grossières passions et à alimenter la débauche? La nouvelle loi offre à l'esclave une perspective meilleure. Elle lui fait entrevoir la possibilité d'acquiescer la liberté par un rachat, auquel le maître sera dorénavant obligé de consentir. Le rachat forcé est la seconde base de cette loi sur laquelle il s'agit de fonder une société nouvelle, qui doit mûrir pour une émancipation à venir.

La loi a encore pour objet de déterminer toutes les obligations des maîtres envers leurs esclaves en échange du travail que ceux-ci leur doivent. Ainsi elle règle la nourriture, l'entretien, le régime disciplinaire des ateliers de noirs. Elle donne à l'esclave le moyen d'accumuler ses épargnes qui rapprochent chaque jour l'époque de sa liberté. Pour cela, un jour entier sera donné à l'esclave, chaque semaine, pour cultiver le terrain particulier que toute habitation lui doit. Le produit de ce travail sera employé tout à la fois à la nourriture du noir, et le surplus grossira ses épargnes.

Le projet eût été incomplet s'il n'avait pas établi une sanction pour les dispositions qui fixent les obligations et les devoirs des maîtres. Le code noir, rempli de l'énumération des châtiements réservés aux esclaves, est presque toujours inactif sur les peines applicables aux maîtres; il appartenait à la loi nouvelle d'introduire dans le régime colonial un principe plus équitable.

Enfin, la loi contient la réforme des cours d'assises. Elles étaient composées de trois magistrats et de quatre assesseurs ou jurés. Cette proportion est changée. Désormais il y aura un juge de plus et un assesseur de moins. Certains acquittements scandaleux dont l'écho a retenti jusque dans la métropole ont suffisamment motivé cette disposition.

Telle est cette loi qui contient incontestablement des principes féconds. Les lois ne valent que par leur application. Le succès de celle-ci dépendra du choix des agents chargés de l'appliquer. Ils recevront une mission très-importante. Ils auront charge d'ames en quelque sorte. Pour une tâche telle que celle de former une société, il faut des qualités, même des vertus éminentes. Il faudra choisir des hommes qui aient la conscience des devoirs qu'une pareille situation impose et qui soient capables de les remplir.

Le journal ministériel français le *Globe* observe que la loi votée peut devenir une grande cause de désorganisation dans les colonies, qui vont se trouver dans la nécessité de pourvoir par des ouvriers nouveaux au remplacement de ceux que leur enlèvera le rachat. Ce journal ajoute: « Comme les ouvriers qu'elles perdront seront habiles, il leur en faudra d'habiles. Des laborieux et des ouvriers européens peuvent seuls remplir cet office. Le gouvernement est très-disposé à favoriser cette mesure importante. M. le ministre de la marine a eu la pensée d'en poser les éléments dans la loi qui vient d'être votée; mais on a craint de la compliquer par des questions nouvelles, et ce qui touchait l'introduction d'ouvriers blancs a été réservé pour être réglé ultérieurement. »

**La marine espagnole.**

La loi de 1842 fixait pour cette année les dépenses du ministère de la marine à la somme de 91,056,181 réaux de vellon. Aujourd'hui le gouvernement demande 131,056,181, ce qui équivaut à une augmentation de 40 millions de réaux. Cette augmentation fait présumer que le gouvernement se propose non-seulement d'augmenter le nombre des navires, mais aussi d'en conserver un plus grand nombre, et de donner beaucoup plus d'activité et de vie aux arsenaux et aux chantiers de l'état. L'Espagne possède en ce moment trois vaisseaux de ligne: *El Soberano*, de 74 canons, est armé à Cadix; les deux autres, *El Guerrero*, aussi de 74 canons, et *El Hervé*, de 80, sont désarmés au Ferrol. De six frégates, que compte la marine, deux, *l'Isabelle II* et les *Cortés*, l'une et l'autre de 44 canons, sont à la Havane. La *Esperanza*, aussi de 44 canons, était à Manille, d'où elle doit arriver sous peu, d'après les dernières nouvelles qu'a reçues le gouvernement. Il y a dans la Péninsule deux autres frégates, la *Ville de Bilbao* de 50 canons, et la *Maria Christina* en radoub, et devant bientôt partir pour Cuba. La *Perla*, aussi en radoub au Ferrol, doit mettre à la voile bientôt pour Rio de la Plata. Cette dernière frégate peut être considérée comme entièrement neuve, car on a dépensé pour la mettre en état plus de 86 mille piastres fortes. Nous

avons en outre quelques corvettes: la *Vénus*, destinée à une expédition d'exploration à Fernando Poo et à Sierra Léona. La corvette *Libéral* est aux Antilles, d'où vient de sortir aussi une nouvelle corvette nommée *Luisa Fernando*. De six bricks, trois *El Jason*, *El Patriota*, et *El Habanero*, tous de 20 canons, sont à la Havane, où le brick *El Marte* sert de ponton. Un brick de 20 canons, *El Manzanarès* est au Ferrol; un autre de 14 canons, *El Nervion*, dans la Méditerranée; *El Hervé* est destiné pour Montevideo avec la frégate *Perla*.

La marine espagnole a encore 3 bricks-goëlettes, dont un est à Cuba; 6 goëlettes, dont 5 sont aussi dans cette station; la 6<sup>e</sup>, la *Maria Isabel II*, est, à ce que nous croyons, à Cadix; enfin 3 paquebots et quelques autres petits navires, mais en très-petit nombre. Quant aux navires à vapeur, la marine royale en compte 6: 2, le *Don Alvaro de Bazan* et le *Congreso*, tous les deux de la force de 160 chevaux, sont à l'île de Cuba; 3 à Cadix, *l'Isabelle II*, de la force de 190 chevaux, *El Peninsular* et *El Andalur*. Ces deux derniers peuvent être considérés comme hors de service. *El Marepa*, de la force de 50 chevaux, dans un état fort peu brillant, est à Barcelone, où se trouvent en outre 5 bâtiments de transport, 1 frégate, 1 corvette, 2 bricks et 1 goëlette. Pour augmenter ces forces navales si insuffisantes, le gouvernement a résolu de faire construire quelques navires à l'étranger et quelques autres en Espagne. L'Angleterre doit construire, sous l'inspection d'une commission spéciale, sous la présidence du général Vigotet, une grande corvette ou frégate de 36 canons, et 2 navires à vapeur, l'un de la force de 450 chevaux, et l'autre, plus petit, en fer, de la force de 220 chevaux. Ces bâtiments doivent être terminés vers le milieu de cette année, et leur coût total s'élèvera à 12 millions de réaux environ. Les 10 millions restants, sur les 22 millions demandés par le gouvernement, seront employés à la construction dans les arsenaux espagnols, de divers navires, entre autres une frégate au Ferrol, 1 corvette ou bien 2 bricks à Carthagène; et à la Carraque un petit bateau à vapeur, dont les machines sont commandées en Angleterre.

**Armement de la Belgique.**

Nous trouvons sous ce titre l'article suivant dans un journal de Gand:

« Au moment où, par la loi en discussion dans les chambres, il s'agit de créer des dépenses et des positions militaires permanentes, le petit travail statistique suivant ne sera pas sans intérêt.

Le cadre des officiers de tout grade s'élève à 2,395, dont:

Généraux	33
Colonels	39
Lieutenants-colonels	40
Majors	118

230 officiers-généraux et supérieurs.

Chiffre des principaux traitements, non compris les suppléments, indemnités, émoluments, fourrages, frais de mission:

Lieutenants-généraux	16,900
Généraux-majors	11,600
Intendant militaire en chef	11,600
id. de 1 <sup>re</sup> classe	8,400
id. de 2 <sup>e</sup> classe	6,500

*Etat-major.* Colonels 8,400  
Lieutenants-colonels 6,300  
Majors 5,500  
Capitaines 4,650 et 3,800

*Cavalerie.* Colonels 3,400  
Lieutenants-colonels 6,300  
Majors 5,500  
Capitaines 3,800

*Infanterie.* Colonels 7,400  
Lieutenants-colonels 5,900  
Majors 5,050  
Capitaines 3,700

Il y aura 30 régiments, dont 16 d'infanterie, 7 de cavalerie, 5 d'artillerie et de train, 4 de troupes, 5 de génie, 1 de troupes, 1 de gendarmerie.

Plus, la section de réserve et l'état-major.

Les cadres ci-dessus répondent à une armée de 80,000 hommes, évaluée de 90 à 95,000 hommes, en y comprenant les volontaires.

Voilà la situation connue. Maintenant l'inconnue, c'est le chiffre des troupes destinées à la défense des forteresses et celui des gardes civiles comprenant toute la population de 19 à 51 ans.

Ainsi, la Belgique, pays brave, mais moins militaire, quoiqu'en disent les fortes têtes de la chambre qui sont venues étaler une érudition d'élève de quatrième en détournant Godfried de Bouillon, les Croisades, les Van Artevelde et leurs confrères armés, la bataille de Woeringen et les trois cents Franchimontois. Ainsi, disons-nous, la Belgique, chantier, fabrique et champ de labour, par nature, par goût, depuis le 14<sup>e</sup> siècle, et par sa vie historique depuis le 17<sup>e</sup> siècle; la Belgique abritée par des traités, au milieu de l'Europe pacifique, la Belgique se transforme en un vaste camp, et déploie une force militaire cinq ou six fois plus grande qu'il n'en a fallu à Bonaparte pour faire sa campagne d'Italie. A qui en voulons-nous?

**Nouvelles de Turquie.**

Constantinople, 26 mars.

Nous avons annoncé qu'une conférence, à laquelle étaient invités les représentants des trois puissances protectrices de la Grèce, avait eu lieu chez Chékib-Effendi et que, dans cette conférence, le ministre des affaires étrangères leur avait remis une note sur les affaires de la Grèce. A la suite de cette communication les trois représentants étrangers se sont réunis chez l'ambassadeur d'Angleterre, jeudi dernier, pour conférer sur la réponse à faire à la Porte. Les trois représentants n'ont pas fait une réponse collective: chacun d'eux a fait une réponse individuelle qu'il a communiquée à ses collègues avant d'en faire la remise à la Porte. Ces réponses sont du reste, toutes les trois, quoique dans une mesure différente, pleines de bienveillance pour la Porte et lui offrent un gage de sécurité contre les tentatives d'anarchie et de propagande de la Grèce.

A la suite de leur conférence collective avec Chékib-Effendi, les représentants des trois puissances se sont réunis entre eux pour se concerter sur la réponse à faire aux communications de la Porte. Cette communication collective a été remise ces jours derniers au ministre des affaires étrangères. MM. les représentants des trois puissances s'engagent à faire des remontrances au

cabinet d'Athènes pour faire cesser les griefs articulés par le divan.

Des symptômes de désordre ont eu lieu déjà dans les provinces limitrophes; des tentatives d'insurrection ont été faites en Bulgarie; les autorités ont saisi à Kazah, et envoyé sous escorte à Constantinople, cinq moteurs de troubles qui avaient commencé à provoquer un soulèvement parmi les habitants d'un autre côté, le langage de la presse hellénique devient violent que jamais; la non ratification du traité de commerce Zographos abandonne au vague et à l'arbitraire les rapports commerciaux des deux pays; tout ceci constitue une situation grave, compliquée et de nature à occuper encore longtemps le divan et la diplomatie.

La Porte ayant envoyé ordre au patriarche grec de destituer l'évêque de Nissa, le synode a été convoqué, et on a répondu à Chékib-Effendi que la destitution d'un évêque ne pouvait avoir lieu que pour un motif religieux ou politique et que cela n'étant pas le cas, le patriarche et son synode s'abstenaient.

**Nouvelles de Suisse.**

Zurich, 10 avril.

Par une circulaire en date du 8 de ce mois, le directeur communiqué aux cantons une dépêche que M. Guizot, ministre des affaires étrangères de France, a adressée à M. de Poitiers et que ce dernier a remise le 7 de ce mois, en vue particulière, au nouveau président de la diète, M. Furcy, par une dépêche à pour objet la note que M. Rousson a fait passer à notre chargé d'affaires à Paris en réponse à la première dépêche de M. Guizot, et le jugement qui a été porté généralement en Suisse sur celle-ci. Comme nous n'avons pas sous les yeux l'original, nous reproduisons cette deuxième dépêche du ministre des affaires étrangères de France d'après la traduction allemande de la *Gazette fédérale*.

Paris, 25 mars.

Monsieur le comte, J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, qu'un numéro 84 et jusqu'au 21 de ce mois.

J'ai apprécié complètement la manière dont vous vous êtes acquitté de la mission que vous avez à remplir, auprès de M. le président de la diète, et je ne puis être que satisfait de la réponse que vous m'avez donnée à cet égard.

J'aurais effectivement de la peine à m'expliquer une note qu'il a adressée à M. le chargé d'affaires de la confédération à Paris, avec l'ordre de ne pas la lire et de m'en laisser une copie, si je ne pensais qu'elle a été écrite dans le poids des manifestations d'un esprit national, qui, à ce qu'il paraît, sans doute bien à tort, blessé par ma dépêche du 3 de ce mois, envoie ci-joint, M. le comte, une copie de la lettre, du reste pleine de langage, de M. le président de la diète, et je vous communique en même temps la réponse que j'ai donnée verbalement à M. de Tschann.

Je commençai par lui dire que vous n'avez été auprès de M. le président de la diète que le fidèle interprète des dispositions invariables du gouvernement du roi, en l'assurant de son amitié et de sa profonde estime pour la personne de la confédération.

Ces dispositions, ajoutai-je, ne sauraient être méconnues; elles se sont manifestées plus d'une fois, surtout depuis 1830, et dans des moments difficiles pour la Suisse, le gouvernement du roi a prouvé hautement ses sympathies pour le maintien consciencieux de son indépendance. Loin de vouloir la moindre atteinte à cette indépendance par la démarche que j'ai faite le 3 de ce mois à l'ambassadeur du roi, nous n'avons au contraire, d'une part, l'intention que de donner à la Suisse une nouvelle preuve de notre amitié, et de l'autre, le soin de ne pas laisser à l'inspiration de ce qui pourrait, en effet, la mettre à une position au dehors, ainsi qu'à sa prospérité au dedans, et de ne pas, à l'occasion de la guerre civile et l'anarchie à l'intérieur. Or, c'est un état normal et régulier que cet attroupement de corps qui s'armement dans la vue d'envahir le canton de Lucerne pour en faire un verger de constitutionnalisme et le remplacer par leur arbitraire? Est-ce que la révolution du canton de Vaud, qui a été accomplie par l'insurrection et par la violence, était une situation normale? Est-ce que les amis de la Suisse ne pouvaient pas voir dans ce parti un danger menaçant non-seulement pour la paix et la tranquillité de la Suisse, mais même pour l'existence de la confédération, qui ne peut être atteinte dans l'inviolabilité du pacte et dans l'indépendance de la confédération cantonale? Tant que la question des suites a été une affaire discutée légalement et pacifiquement entre les cantons, le gouvernement du roi, fidèle aux principes qui l'ont guidé jusqu'à présent, s'est abstenu de toute démonstration. Mais quand la difficulté de la situation se présente d'une manière qui inquiète l'Europe, il crut de son devoir de fixer toute l'attention de la diète sur des dangers aussi grands et aussi évidents, et de lui proposer amicalement de prendre des mesures promptes et efficaces pour prévenir de nouvelles conséquences, et tranquilliser les cantons de la Suisse et l'Europe.

Voilà les motifs bienveillants et désintéressés qui seuls ont dirigé le gouvernement du roi; c'est là, et non dans des suppositions dénuées de réalité, qu'il faut chercher l'explication véritable de la démarche de l'ambassadeur du roi à été chargée de faire auprès de M. le président de la diète dont il s'est acquitté d'une manière entièrement conforme à son intention.

Telle est, en substance, la réponse que j'ai faite à M. le chargé d'affaires de la confédération, et c'est dans ce sens que vous vous êtes acquitté de cet égard vis-à-vis de M. le président de la diète.

Renvez, etc. La diète s'assemble de nouveau aujourd'hui pour discuter le rapport et les demandes de sa commission. M. Keiser, le porteur, bien que son opinion en faveur d'une amnistie générale n'ait pas prévalu dans la commission. Ainsi qu'on l'a vu, la majorité se contente d'une recommandation sans suite; il est même une minorité (M. le président M. de Tschann) qui désire énoncer qu'un vœu, comme il convient à des cantons fédérés.

Il paraît que Zurich, conformément au vœu de nos cantons, a demandé une réduction des troupes fédérées de la commission s'y est prêtée à ce point qu'on licenciera de l'armée, pourvu que Lucerne en fasse autant. Apres cela la commission est disposée à introduire une réduction des troupes fédérées, il est question d'élire deux nouveaux cantons fédérés en outre de ceux qui existent déjà.

La commission ne présente aucun projet de loi principal, savoir, l'indemnité que réclame Lucerne. — A ce qu'on sait jusqu'à présent, les troupes fédérées n'ont perdu que 8 hommes, savoir 7 simples soldats et 1 officier (le lieutenant Widmer, président de la commune de Zug, frappé mortellement d'une balle près de l'endroit nommé deli); Unterwald, Uri et Zug, ne déplorent aucun décès mortel. Quelques-uns des blessés en petit nombre sont traités à Zurich, mais on espère les sauver tous.

Les officiers du bataillon de Zug, qui se trouvent à Zurich, ont adressé au gouvernement de ce canton la requête suivante: « Qu'il plaise au haut gouvernement de Lucerne d'user d'indulgents ménagements et de grâce envers les confédérés captifs et de leur laisser, non selon la rigueur de la loi, mais dans l'esprit du christianisme, prononcer aucune peine de mort, de trahir les prisonniers à l'ennemi, et d'accorder le plus tôt possible une amnistie générale et véritablement complète. »

La police de Genève a ordonné et fait exécuter hier l'expulsion de trente et quelques ouvriers allemands, Hessois ou Bavaois, qui lui avaient été signalés comme formés à Genève un club de communistes et étant affiliés à

secrètes étrangères. Ces individus doivent être recon-  
canton en canton à la frontière d'Allemagne; du moins,  
polices des états intermédiaires ont été requises par la nôtre  
à leur expulsion hors du territoire fédéral  
En ce moment, où la Suisse entière est en armes contre les  
la statistique suivante des expulsions de cet ordre, de dis-  
sera lue avec intérêt: Les jésuites furent bannis de  
en 1606; de Bohême en 1618; de Naples, en 1622; des  
dans la même année; de l'Inde en 1623; du Portugal  
de France en 1764; de l'Espagne en 1627 et enfin de  
en 1773.

### Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 12 avril.

Après avoir reçu un bon nombre de pétitions, la chambre des  
a vu la proposition du comte de Dalhousie, a entamé la discus-  
sur le projet de loi qui fixe les droits de douane sur les su-  
La proposition ministérielle a été attaquée par le comte  
Ferdinand et lord Monteagle, et défendue par lord Stanley;  
leurs discours ne présentent aucun fait nouveau et ne  
résumer les nombreux discours qu'on a déjà pronon-  
ce sujet. La chambre a enfin adopté la proposition, et  
avoir discuté quelques affaires de routine, elle s'est

chambre des communes, séance du 12 avril, on a pré-  
viron mille pétitions contre la dotation de Maynooth,  
quelques-unes étaient revêtues de plusieurs milliers de  
signatures. Parmi ces pétitions, il y en avait une signée par des  
protestants de Dublin, rédigée d'une manière qui mon-  
trant l'exaspération la plus exaltée, et qui se terminait en disant  
mesures de sir Robert Peel attireraient la colère du Ciel  
sur la nation. La chambre a ensuite commencé la discussion du  
projet de loi que propose le ministère pour la dotation de  
Maynooth. Après des discours de MM. Colquhoun et Grogan  
qui sont opposés à la proposition ministérielle, M. Glad-  
stone, ancien président du *board of trade* (ministère du com-  
merce), a prononcé une longue et élégante allocution, dans  
laquelle il a passé en revue toutes les considérations qui tou-  
chent cette question, et il a terminé son improvisation en  
disant qu'il ne saurait pas dire que nous offrons une prime  
à la nation et je ne nie pas que la proposition ne soit exposée  
à de graves objections; mais si elle est juste cela ne doit pas nous re-  
tenir; nous nous proposons de faire ce qui est à la fois juste  
et raisonnable, il ne faut pas nous en abstenir à cause des sentimens  
qui nous inspirent, nous pourrions contempler notre conduite. J'espère  
que la proposition, malgré les sacrifices qu'elle impose au peu-  
ple, sera adoptée, que la nation comprendra qu'il faut  
quelque chose au sentiment de fraternité, et que cha-  
cun céder quelque chose pour le bien commun.

Après l'allocution du comte de Surrey, M. d'Israeli a at-  
taqué le ministère au sujet de sa conduite, dans un discours  
très-vif. L'honorable député a terminé en disant: «Di-  
ez-moi quel est le crime qui sont au ministère qu'une perfidie habituelle  
dans une grande politique. Réunissons-nous et rappelons  
nous l'influence légitime d'une opposition constitu-  
tionnelle. C'est ce que demande le pays, et faisons-la en dé-  
fiance de la dynastie de déception, en secouant le joug intolé-  
rable du despotisme officiel et de l'impudence parlementaire.  
Après avoir prononcé un discours, dans lequel il a forte-  
ment appuyé la proposition ministérielle, et ensuite la cham-  
bre a adopté la proposition de M. Hawes, s'est ajournée, et a remis  
à une autre séance.

La séance de la chambre des communes d'hier a offert un  
exemple dans les annales du parlement. Le bill  
relatif aux enfans dans les manufactures a provoqué en  
opposition formidable formulée dans une multitude  
de pétitions; mais l'agitation produite par le projet de dotation  
de Maynooth dépasse de beaucoup ces démonstrations. Dès le  
début de la séance, une foule de membres de la cham-  
bre ont présenté des pétitions contre le projet. M. Hindley en a  
présenté 350, M. Wakley 170, lord Sandon était  
sous le poids d'une pétition de Liverpool cou-  
vert de 900 signatures. Le bureau et le parquet tout autour  
des masses de pétitions amoncelées. Le nombre  
de pétitions qui ont été présentées hier soir est de 2,372. Il a  
fallu plus de deux heures pour les présenter sans les lire. Le  
nombre de pétitionnement contre la mesure, s'élève-  
ra à 11,000 pétitions.

Les pétitions de la chambre on voyait un très-grand nom-  
bre de pétitions de Londres et de la province; ces derniers  
étaient présentés auprès de sir Robert Peel ou pour s'enten-  
dre avec les représentans de leurs districts respectifs.

Après la séance de la chambre, on voyait des groupes nombreux  
de pétitionnaires paraissant appartenir aux classes aisées et qui  
paraissent prendre un vif intérêt au débat qui s'agitait au sein  
de la chambre.  
L'attention des plus piquans a eu lieu lors de la pré-  
sentation de la pétition des ouvriers protestans de Dublin  
contre la dotation de Maynooth. On sait que les signataires  
de cette pétition ont mis en accusation de sir R. Peel. Le règle-  
ment de la chambre veut que la substance de la pétition soit  
présentée par le membre qui la présente. M. Fer-  
dinand a un peu longuement sur la pétition, a été  
ordonné, ce qui ne l'a pas empêché de continuer son  
discours, et il a dit que les termes mêmes de la pétition;  
il a répondu à l'ordre sur les observations de M. Roe-  
bert Peel à la demande de sir Robert Peel, le greffier com-  
muni la substance de la pétition; mais M. Ferdinand, voyant qu'il  
n'aurait pas l'effet qu'il en attendait, elle excite l'hostilité  
de la chambre, se fâche et demande simple-  
ment sur le bureau, dépôt qui est ordonné sur les in-  
terrogatoires de R. Peel lui-même.

Sir Robert Peel a été interpellé avant-hier à la chambre  
sur la question de savoir si deux honorables  
membres occupent des emplois du gouvernement, étaient  
occupés ou à dessein, le jour où l'on a voté sur le  
projet de loi de Maynooth, et si ces deux membres faisaient toujours partie  
du gouvernement. Sir Robert Peel a répondu: «Je ne saurais  
rien dire sur ces honorables membres auxquels on fait allusion, étaient  
occupés ou à dessein; mais je puis dire qu'aucun  
d'eux n'est survenu parmi les membres du gouverne-  
ment; et qu'il n'y a pas eu de destitution. Quant à  
ce qui est considéré que c'est là une question de cabinet; je

considère que c'est une question de la plus haute importance, et  
je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour en assurer le  
succès.»

C'est donc à tort que quelques journaux anglais avaient an-  
noncé la destitution de MM. Fitzroy et Meynell; mais il résulte  
clairement de la déclaration du ministre que leur maintien  
dans leur position officielle dépendra de l'attitude qu'ils pren-  
dront dans les votes subséquens sur ce bill, dont la présentation  
a causé une si vive satisfaction à M. O'Connell, en même temps  
qu'elle est l'objet d'un grand mouvement d'opposition qui se  
manifeste par de nombreuses pétitions et de nombreux mee-  
tings. L'un de ces meetings doit être présidé par le lord-maire  
de Londres.

— La correspondance du *Morning-Chronicle* annonce que plu-  
sieurs régimens seront retirés de l'Irlande, pendant le pro-  
chain mois. L'*Evening-Packet* affirme que le gouvernement se  
dispose à envoyer 8,000 hommes de troupes au Canada.

*Bourse du 12, 4 heures du soir.* — L'influence de l'agitation eu égard à  
la donation de Maynooth, aux troubles de la Suisse et à la question d'Orégon,  
se fait encore sentir par la demande considérable d'argent comptant. Les  
consolidés cependant sont mieux que les dernières notations d'hier, c'est-à-  
dire 99 à 99½, mais les bons de l'échiquier ne sont pas élevés à plus de 57  
à 59 sh. de primes. Les fonds étrangers ne sont pas demandés. Esp. 5 p. c.  
29½ et les pass. 7. Les port. cons. se tiennent à 65—65½; les holl. 2½ p. c.  
ont réalisé 62½ à 63, et les 4 p. c. 97. Le marché des actions de chemins de  
fer continue d'être inanimé, et les prix ne s'élèveront à leur hauteur accou-  
tümée qu'après mardi, jour de paiement.

### Nouvelles de France.

Paris, 13 avril.

On a prétendu à tort que M. de Broglie était parvenu à  
faire accepter au gouvernement anglais une combinaison très-  
avantageuse pour la France au sujet des mesures qu'il convient  
de substituer au droit de visite. Il paraît au contraire que l'on  
n'a pu s'entendre et que M. de Broglie revient à Paris sans  
avoir obtenu la moindre concession de l'Angleterre.

On croit que M. de Broglie retournera à Londres dans un  
mois et que les négociations traîneront en longueur jusqu'à la  
fin de la session. Une fois les chambres closes, on ne sera plus  
pressé de terminer les négociations, et si M. Guizot reste jus-  
qu'à la session de 1845-46, il y a tout lieu de croire que l'on ne  
sera pas plus avancé qu'en ce moment.

— La chambre des députés entamera dans la semaine pro-  
chaine la discussion sur la conversion des rentes. Six orateurs  
sont déjà inscrits pour parler dans cette question, qui donnera  
probablement lieu à un débat important. MM. de Saint-Priest,  
Bineau et de Morny sont inscrits en faveur de la mesure; MM.  
Liadières, de Sado et de Lamartine sont inscrits contre.

— Hier, 12, l'Académie des sciences morales a procédé à l'é-  
lection d'un membre pour remplir la place vacante par le décès  
de M. Lakanal. 26 membres ont pris part au vote. Au premier  
tour de scrutin, les voix se sont réparties comme suit: M. de  
Villeneuve, 10; M. Léon Faucher, 9; M. Reybaud, 6; M. Matter,  
1. Au second tour, M. de Villeneuve en a eu 15 et M. Matter  
1. M. Guizot et M. Duchâtel, ont voté contre M. Faucher. M. de  
Villeneuve qui a été nommé se présenterait devant l'Académie  
pour la cinquième fois, M. Léon Faucher pour la première.

— Les correspondances d'Afrique parlent d'un traité de  
commerce qui aurait été conclu avec le Maroc par le général  
Delarue, indépendamment du traité pour la délimitation des  
frontières.

— Le bruit court à Toulon que ce sera le prince de Joinville  
qui viendra prendre le commandement de l'escadre d'évolu-  
tions de la Méditerranée, en remplacement du contre-amiral  
Parseval-Deschênes, qui exerce ce commandement depuis près  
de trois ans. On ajoute que S. A. R. la princesse de Joinville,  
son épouse, prendrait passage sur cette division pour aller rési-  
der quelques mois de la belle saison à Naples.

— On lit dans l'*Algérie*, sur Abd-el-Kader, les renseignemens  
ci-après qui s'éloignent de ce que l'on sait par d'autres avis:

Abd-el-Kader est toujours dans le Maroc, chez les Guelâia, sur  
les limites méridionales du Rif, non loin de la Mlouia, rive gau-  
che. Les populations de cette contrée, ignorantes et fanatiques,  
l'auraient déjà proclamé sultan, parce qu'elles ne voient en lui  
que le défenseur de la foi; mais l'émir hésite à se mettre à la  
tête des révoltés de l'empire, parce que tous les chefs de la mon-  
tagne ne sont pas pour lui, et qu'il sait, qu'en cas de revers, il  
serait la première victime de la trahison de ses nouveaux sujets.

Le parti conservateur, qui comprend les habitans des villes et  
des Arabes des plaines du Maroc, accuse hautement Abd-el-Kader  
de lui avoir suscité un ennemi invincible, et d'être la cause  
de la honte et de la défaite des troupes impériales, dont le pres-  
tige est perdu à tout jamais. Déjà ces idées pénètrent dans la  
montagne berbère, et on assure que pour rentrer en grâce près  
du souverain, les chefs des Beni-Snacen et du Rif sont allés ren-  
dre leurs devoirs à l'empereur; à l'occasion de la fête du Mou-  
loud.

Trois corps d'armée se forment pour cerner la retraite de l'é-  
mir et envahir la montagne du Rif; l'un, venant de l'ouest,  
formé des goum et des Abid du pachalik de Tanger, sous les  
ordres de Abd-el-Sadok; l'autre, partant du sud, composé des  
Hallaff et des tribus arabes qui campent entre Tezza et Fès,  
commandé par Cheikh-Amdoun; le troisième, recruté dans les  
tribus qui dépendent d'Ouchda, sous les ordres de Sid-Hamida,  
empêchera l'émir de faire retraite sur l'Algérie.

A la vue de ces dispositions sérieuses, Abd-el-Kader a député  
à Fès, près de l'empereur, son frère aîné Sidi-Saïd, sans doute  
pour entrer en composition avec lui et conjurer l'orage; Abd-el-  
Kader est inquiet; Abd-er-Rahman a hâte d'en finir.

— Les correspondances de Gibraltar continuent à donner de  
fâcheuses nouvelles sur l'état intérieur de l'empire de Maroc.  
Les provinces de la côte de l'Océan sont en pleine insurrection  
depuis Larache jusqu'à Souz, et la circulation est interceptée  
sur presque toute la surface du pays. Mogador ne communique  
plus que par mer avec Safi, et pour aller de cette ville à Maroc,  
il faut une escorte de quatre cents hommes. L'empereur est à  
Fez, contemplant avec une anxiété croissante le désordre qui  
règne dans ses états, et la disposition fanatique de son peuple à  
suivre les inspirations d'Abd-el-Kader, et à se précipiter dans  
la guerre sainte contre la France. Son fils occupe Maroc, et  
n'ose ou ne peut en sortir. Cet état de trouble est assez habituel  
au pays, et s'est perpétué sans amener de révolutions, tant que  
le mécontentement général n'a pas eu de point de ralliement.  
Aujourd'hui, un homme est trouvé qui peut en servir, et l'évé-

nement le plus ordinaire peut mettre en action les dispositions  
universelles des esprits. L'attention que ces circonstances ap-  
pellent sur la frontière occidentale de l'Algérie est propre à  
détourner notre armée des projets d'attaque contre les Kabyles  
et pourrait bien contrarier les plans du maréchal Bugeaud.

### Nouvelles et faits divers.

On écrit de Copenhague, 5 avril:

Le comité de constitution a enfin terminé le projet d'une  
représentation nouvelle. Il laisse subsister la division de la  
diète par états qui sont: la noblesse, le clergé, la bourgeoisie  
et l'ordre des paysans, auxquels il ajoute celui des employés.  
Mais la diète ne paraît pas en général fort satisfaite de ce pro-  
jet de réforme, et l'affaire en restera là jusqu'à la prochaine  
diète qui s'assemblera au bout de trois années. Le temps qu'on  
perd ainsi, on espère le regagner sur la chose, dont la portée  
et l'ensemble seront sans doute reconnus de plus en plus. Peut-  
être qu'en attendant le gouvernement se décidera à prendre  
l'initiative en cette affaire.

— On écrit de Stuttgart, 10 avril:

«La seconde chambre, dans sa séance de ce jour, a rejeté  
par 44 voix le projet de loi relatif à la demande d'un crédit de  
fl. 10,000 pour les fonds secrets. Ce vote a causé ici une grande  
sensation.»

— On écrit de Paris que M. de Lamartine, dans la discussion de  
l'armement des forts, prépare quelque chose d'éclatant, qui  
sera accueilli par la France entière.

— S. M. la reine de Portugal a envoyé à S. M. la reine de Prusse  
les insignes de l'ordre de Ste-Elisabeth.

— Le 6 avril, a été célébré à Dresde le premier service de  
la secte catholique allemande. C'est dans la salle du conseil de  
ville que la cérémonie a eu lieu. Cette salle était remplie bien  
avant l'heure fixée pour le service. Beaucoup de personnes n'ont  
pu trouver à se placer. Le professeur Wigand, avant le com-  
mencement de la cérémonie, a demandé à l'assemblée si elle  
était prête à prendre la responsabilité qu'elle encourait par sa  
présence dans ce lieu. Un cri unanime de oui lui a répondu. Il  
a demandé ensuite à l'assemblée si elle voulait que MM. Ronge  
et Kerbler fissent le service ce jour-là, non comme prêtres, mais  
simplement comme organes de la communauté. L'auditoire a  
encore répondu par un oui unanime. M. Kerbler a alors prononcé  
une courte allocution. Après quoi, on a chanté des hym-  
nes. M. Ronge a prêché à son tour, puis un grand nombre des  
assistans a reçu le Saint-Sacrement sous les deux espèces.

— On écrit de Carlsruhe, 3 avril:

Une grande sensation a été produite ici par la nouvelle que le  
docteur Schreiber, conseiller ecclésiastique et professeur à  
l'université de Freiburg, a écrit une lettre à l'archevêque pour  
lui annoncer qu'il a quitté l'église de Rome et s'est joint à la  
communauté catholique allemande. Le professeur Schreiber  
est déjà un homme avancé en âge, et on ne peut dire qu'il ait  
agi sous l'impulsion du moment.

Quatre cents habitans d'Éna ont signé et publié une adresse  
aux catholiques allemands pour les engager à continuer l'œu-  
vre de la réforme déjà si glorieusement commencée.

— D'après une correspondance de Sarrelouis adressée au  
*Frankfurter Journal*, un assez grand nombre de familles de cette  
ville ont l'intention de se séparer de l'église romaine. Le clergé  
s'est alarmé de ces dispositions et a fait toutes sortes de démar-  
ches pour les retenir dans le giron de l'église. Quelques-unes  
ont cédé, mais le plus grand nombre est demeuré ferme dans sa  
résolution de se séparer de la foi de Rome.

— La *Gazette d'Elberfeld* assure qu'à Cologne plus de 180  
des premières familles de la ville ont signé une déclaration  
pour former une nouvelle communauté catholique allemande  
et ont l'intention d'acheter l'église des frères mineurs (pro-  
priété communale) pour y célébrer leur culte.

La formation d'une communauté catholique indépendante de  
Rome dans la métropole du Rhin, résidence d'un archevêque,  
est un événement d'une haute gravité, car il n'est pas douteux  
que l'exemple de Cologne ne soit suivi par d'autres villes du  
Rhin.

— On écrit de Venise, le 27 mars.

Les pêcheurs d'Ischia, de Venise, etc., se rendent ordinaire-  
ment vers Pâques à Chioggia, patrie de la plupart d'entr'eux  
pour y célébrer la fête au sein de leurs familles. Cette fois  
leur flotille a rencontré en mer une tempête terrible dans  
laquelle le plus grand nombre a péri. La mer a déjà rejeté 50  
cadavres et plusieurs centaines de sabots de bois, chaussures de  
ces pêcheurs. Une trentaine de barques vides et renversées ont  
été aussi retrouvées sur la plage. Cette catastrophe va plonger  
dans le deuil et la misère un grand nombre de familles.

— Un navire ottoman venant de Jaffa, et sur lequel étaient  
vingt-cinq passagers, la plupart pèlerins de la Mecque, est ar-  
rivé à Smyrne, le 19 mars, ayant la peste à bord. Les passagers  
ont été transportés au lazaret, et un cordon sanitaire a été  
établi. En apprenant cette nouvelle, le conseil supérieur de  
santé de Constantinople a soumis les provenances de Syra au  
régime de la patente brute.

— Une annonce singulière a paru dans le *Siècle* de Paris: il  
s'agit d'une nouvelle religion, l'*almamisme*, qui se donne com-  
me inspirée par l'esprit de Dieu, et qui s'adresse d'abord aux  
lettres pour devenir ensuite la religion de tout le monde. Le  
pontife de ce nouveau culte, qui prend le titre de *philalma*, ou  
grand-maître, demande qu'on lui fournisse, dans le plus bref dé-  
lai, des prêtres, des prêtresses et des barbes, enfin tout le per-  
sonnel de sa hiérarchie religieuse. Malheureusement on ne dit  
pas à quelle adresse il faut se présenter pour faire partie de  
cette administration d'un nouveau genre. Quoi qu'il en soit, il  
était réservé à notre siècle industriel d'avoir recours aux an-  
nonces pour prêcher un nouvel évangile, et de demander par la  
voie d'un journal des employés à la *vigne du Seigneur*, comme  
on demande des valets de chambre et des bonnes pour tout faire.

— Nous lisons dans le *Liverpool Mercury*:

On termine en ce moment dans la fonderie de MM. Farcett et  
C<sup>o</sup> de notre ville, un énorme canon, destiné au service des États-  
Unis. Sa longueur est de 13 pieds anglais, son calibre est d'un  
pied, et quand il sera terminé, il pèsera 8 tonnes (8000 kilo-  
grammes). Cette immense pièce d'artillerie sera employée à  
bord de la frégate américaine le *Princeton*, qui doit venir  
bientôt le recevoir.

Le *Bankers Magazine* publie la statistique officielle de l'émission des billets de banque par d'autres banques que celle d'Angleterre, de laquelle il résulte que cette émission s'élève à une somme de 7,600,000 liv. st.

Une certaine activité a régné dans le marché aux sucres, et les prix paraissent tendre à s'élever. Les cafés ne se vendent pas bien, et les acheteurs demandent une baisse de prix.

— On écrit de Berlin, 6 avril :

Ces jours-ci il est arrivé ici un individu de Straussberg, qui venait d'être remis en liberté après une détention de plusieurs mois. Entré dans la cour du château, il se mit à lancer des pierres contre les fenêtres. L'enquête faite par les autorités de la police a démontré que cet individu avait été porté à cette action uniquement par le désir de retourner en prison. Ce fait a été complètement dénaturé ; on parlait d'un nouvel attentat, mais il est positif que la chose s'est passée comme nous venons de la raconter.

L'enquête criminelle se poursuit contre M. Schloeffel. Entre autres griefs articulés contre lui, on dit qu'il a engagé les sujets à refuser l'impôt. A l'exception de M. Schloeffel, il n'y a pas ici de détenus politiques, ni de la Silésie, ni d'une autre province de la monarchie.

— De notables israélites de Dusseldorf (Prusse) viennent d'adresser un appel à tous leurs coreligionnaires d'Allemagne, pour les inviter à convoquer un synode général qui modifierait le culte mosaïque de manière à le mettre en harmonie avec la civilisation et l'esprit de notre temps. On sait déjà, d'un autre côté, que toutes les diètes provinciales de la Prusse ont demandé cette année, pour les israélites, le plein exercice des droits politiques. Ce sont là des symptômes heureux et significatifs.

— Une femme d'une quarantaine d'années, belle encore, se parant du titre de comtesse, et affectant dans sa personne et dans la tenue brillante de sa maison les plus grandes manières, a été arrêtée ces jours-ci, à Paris, sous prévention de nombreux abus de confiance et de faux en écriture de commerce. La femme de chambre, le domestique de confiance, prenant la qualification d'intendant, et un jeune homme servant de secrétaire, ont également été mis en état d'arrestation.

La prétendue comtesse, si toutes les inculpations que la prévention fait peser sur elle se trouvaient justifiées, aurait organisé l'escroquerie et la fraude sur un pied qui supposeraient une niche imagination. Sa domesticité, vis-à-vis de laquelle, en public, elle agissait avec morgue, ne se composait en réalité que de compères avec lesquels elle se dédommageait, dans l'intimité, de la rigueur du rôle qu'elle s'imposait à elle-même, et de la modestie de celui qu'elle les forçait à jouer.

On prétend qu'elle aurait escroqué au commerce parisien plusieurs centaines de mille francs.

— On lit dans le *Morning Chronicle* du 7 avril :

Dans le courant de cette semaine une partie d'échecs a été jouée par deux personnes qui sont à une distance de cent milles l'une de l'autre, et il ne leur a pas fallu plus de temps que si elles avaient été assises à une table l'une vis-à-vis de l'autre. Les communications entre les deux joueurs ont eu lieu au moyen du télégraphe électrique. M. Staughton, qui il y a deux ans, a gagné une si belle partie à son adversaire de Paris, était placé à une extrémité du chemin de fer du sud-ouest, et M. Walker, qui a fait un traité d'échecs, à l'autre extrémité. Les directeurs du chemin de fer se sont prêtés sans difficultés aux arrangements nécessaires. Cette partie, qui a commencé à dix heures du matin, était finie au bout de trois heures.

La manie des duels fait de tels progrès aux Etats-Unis qu'il est question de présenter à la législature un bill dont le but serait de priver de toute charge honorable ou lucrative ceux qui se battraient en duel, enverraient un cartel ou serviraient seulement de témoins.

— On lit dans la *Literary Gazette* :

Il n'est bruit que des découvertes astronomiques opérées par le télescope monstre de lord Ross. Ainsi Régulus n'est plus une sphère, c'est un disque; chose plus étrange encore, le nuage dans la ceinture d'Orion est un système universel, un soleil avec des planètes qui l'entourent comme la terre et ses confrères entourent notre glorieux père du jour.

— Le *Courrier des Bouches du Rhône* (France) signale un vieillard de cent quarante ans, le nommé Lanoix, qui habite la commune de Mion. Il va tous les dimanches à l'église, distante de trois kilomètres de sa demeure. Il n'a jamais bu de liqueurs spiritueuses, et croit n'avoir jamais bu de vin. Toute sa boisson consiste en une eau mélangée de farine de seigle. Il n'a fait, dit-il, qu'une maladie, il y a 117 ans, quand il a perdu sa femme (le brave homme s'était marié bien jeune.) Deux fils qu'il avait sont morts, l'un à la prise de la Bastille, l'autre avec le grade de chef d'escadron à l'armée de Sambre-et-Meuse. Ce centenaire vit avec une rente de 150 fr.

L'administration provinciale de Berlin vient d'adopter un plan nouveau pour la construction d'une maison d'orphelins. Cette maison, vaste palais, sera construite dans une campagne où il y aura en même temps une colonie agricole, un grand nombre de métiers y seront établis. Les enfants seront enseignés par groupes et choisiront un état selon leur aptitude. Il y aura un maître pour chaque groupe de dix enfants. Cette maison coûtera 750,000 florins.

— On écrit de Londres, le 5 avril :

Le tailleur Charles Stolz, de Londres, a envoyé ces jours-ci au bureau de charité de la corporation dont il fait partie, la somme de 14,000 livres sterl., et en même temps il a fait don à cet établissement d'une propriété qu'il possède dans les environs de Londres, et qu'il a promis de faire disposer et meubler à ses frais, de manière qu'elle pourrait servir d'asile aux maîtres et ouvriers tailleurs indigents, sans distinction de nationalité ni de culte.

M. Charles Stolz est fils unique du seuil tailleur Théodore Stolz, natif du grand-duché de Bade, qui, après avoir exercé son métier pendant une trentaine d'années à Londres, se retira à Hyères, en France, où il mourut en 1833, après avoir fait un testament qui, entre autres legs, en contenait un de 60,000 fr. en faveur de l'école Polytechnique, à Paris.

— On écrit de Constantinople, 19 mars :

Il y a quelques jours qu'il est arrivé ici de Paris un certain Pelletan, qui annonçait à qui voulait l'entendre que le gouvernement impérial l'avait nommé pour 10 ans directeur de l'école de médecine de Galata-Seraï avec le titre de bey et un

traitement de 10,000 piastres par mois. On crut d'abord que c'était le célèbre professeur Pelletan, membre de la faculté de médecine de Paris, mais on fut bientôt détrompé. La Porte a fait déclarer aujourd'hui qu'elle n'avait point passé un pareil contrat et qu'elle ne connaissait pas du tout cet homme. On attend ici un officier et quatre sous-officiers français pour l'enseignement des ingénieurs turcs.

Rien de plus singulier que les caprices de la température : pendant que l'hiver étendait des rigueurs inusitées sur la Provence, l'Espagne, l'Italie, le bassin de Nice et d'Antibes n'a cessé de jouir de la température printanière la plus agréable. Au cœur même de l'hiver, le thermomètre n'est jamais descendu au-dessous de six degrés de chaleur. Aussi les étrangers affluent dans cet heureux pays.

— On écrit de Stuttgart, 7 avril :

Il y a quelques jours, on a saisi dans cette ville une bande de faux-monnayeurs dont le chef est un taillandier d'ici. On a trouvé dans la demeure de ce dernier des presses et une somme de fausse monnaie, surtout de pièces d'un florin. On dit que son beau-frère, domicilié à Grossingersheim, a été arrêté avant-hier soir au dit endroit, puis amené ici prisonnier.

— On écrit de Vienne, 5 avril :

On apprend que S. M. l'empereur a défendu par un billet de sa main aux journaux et autres écrits qui se publient en cette ville, de donner le nom d'église catholique allemande aux sociétés chismatiques qui se sont formées dernièrement en Allemagne.

## VARIÉTÉS.

### Archéologie.

M. le professeur Tischendorf a rapporté de son voyage en Orient des manuscrits en six langues différentes : le grec, le syriaque, le copte, l'arménien, l'arabe et l'éthiopien. A la tête de toute la collection se trouve un trésor inestimable : c'est de tous les manuscrits grecs sur parchemin celui qui passe pour le plus ancien en Europe, savoir un fragment de l'Ancien-Testament, grand in-folio de quatre colonnes, presque sans ponctuation ni grandes initiales, dont les notes marginales d'une autre main se rapportent à un exemplaire des hexaples d'Origène que l'illustre martyr Pamphile avait écrit dans sa prison. Il comprend diverses parties du premier livre des chroniques et du deuxième livre d'Esdras, le livre de Néhémie, celui d'Esther, un fragment du livre de Tobie, le prophète Jérémie presque en entier et une partie de ses Lamentations. Le deuxième manuscrit se compose de quatre feuillets de parchemin qui semblent dater du 7<sup>e</sup> siècle. C'est un fragment de l'évangile selon St-Mathieu. Le troisième manuscrit renferme les quatre évangiles avec nombre d'appendices cufiques : il date du 10<sup>e</sup> siècle. On remarque que le passage de la femme adultère, suspect aux critiques dans l'évangile selon St-Jean, ne se trouve pas dans l'ordre du contexte, mais à la fin de l'évangile. 4) Un gros palimpseste, dont le contenu primitif est un évangiliste du 9<sup>e</sup> siècle. 5) Un palimpseste en huit feuillets, du 8<sup>e</sup> ou du 9<sup>e</sup> siècle, et dont le contenu rentre apparemment dans l'histoire de l'église. 6) Plusieurs fragmens divers de manuscrits pour la plupart extraits des Pères et qui remontent au 8<sup>e</sup>, au 9<sup>e</sup> siècle et suivans. 7) Un manuscrit du 14<sup>e</sup> siècle avec des traités d'Aristide, de Plutarque, de Nécéphore, Grégoras et autres. 8) Un manuscrit du 15<sup>e</sup> siècle, savoir un document synodal, apparemment inconnu, touchant l'hérésie de Barlaam. 9) Une riche anthologie, qui, bien que rédigée au 16<sup>e</sup> siècle, paraît contenir plus d'un fragment perdu des classiques anciens. 10) Un manuscrit avec des documents d'histoire ecclésiastique, parmi lesquels se trouve la bulle de l'empereur Justinien aux chefs du monastère des Sinaites.

Ce qui rehausse encore le prix de ce recueil de manuscrits grecs, c'est qu'à l'exception peut-être d'une seule lacune, il embrasse dans une ordre paléographique la période écoulée du 4<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle. Il est peu de bibliothèques en Europe qui, si riches qu'elles soient d'ailleurs, possèdent autant de documents en lettres onciales.

Parmi les manuscrits en langue syriaque, il en est trois fort précieux. Le premier est un fragment de l'Ancien-Testament conforme au texte de la Pechito, écrit en anciens caractères estranghelo et sans doute antérieur au 10<sup>e</sup> siècle. Le deuxième offre à-peu-près la même écriture ; il date apparemment du 10<sup>e</sup> siècle et renferme la majeure partie des quatre évangiles selon la Pechito, avec la version arabe en regard. Le troisième, plus récent de quelques siècles, renferme des hymnes et des prières des Nestoriens dans l'écriture propre à cette secte.

Parmi les manuscrits arabes il faut mentionner un codex complet du 14<sup>e</sup> ou du 15<sup>e</sup> siècle, renfermant la vie de tous les apôtres. Trois autres, en partie défectueux, se rapportent aux martyrs et aux saints ; l'un est un bréviaire de l'église copte ; un autre renferme des fragmens des épîtres de St-Paul ; enfin il en est un qui paraît renfermer une version d'omélies grecques. Mais ce qui l'emporte sur le reste, est un palimpseste en 24 feuillets de parchemin, dont la primitive écriture en langue grecque et datant du 8<sup>e</sup> siècle n'est pas encore déchiffrée, pendant que l'écriture postérieure, mêlée de coufique et d'arabe, date du 10<sup>e</sup> siècle pour le moins. Le même caractère d'écriture se représente dans un seul autre document, savoir un passeport égyptien du 8<sup>e</sup> siècle, apporté du Caire à Paris il y a plusieurs années.

Parmi les manuscrits coptes, six ont une destination liturgique et sont accompagnés en partie d'une version arabe ; le reste se compose surtout de feuillets détachés de parchemin avec des fragmens de l'ancien et du nouveau testament, des martyrologes, etc. Plusieurs de ces feuillets semblent remonter au 7<sup>e</sup> et même au 6<sup>e</sup> siècle.

Quant aux fragmens arméniens, tous sur parchemin, personne encore ne les a pu examiner ; nul doute qu'ils ne soient très-anciens pour la plupart.

Le gouvernement saxon a déjà fait des démarches pour acquérir tous ces manuscrits de M. le professeur Tischendorf. Une nombreuse commission d'experts s'est prononcée à leur égard. Il est assez évident qu'ils sont d'une haute valeur, surtout pour le nord de l'Allemagne. En outre, M. Tischendorf a enrichi la bibliothèque publique de Dresde, de même que celle de l'université de Leipzig, de dons précieux en manuscrits druses et abyssins, ainsi que d'une foule de livres imprimés en langue arabe, venant de Boulaq et qu'il a dus soit à la libéra-

lité de Clot-Bey, chef des médecins en Egypte, soit à celle d'Allemand, généreux promoteur des sciences, qui a payé depuis peu l'Abyssinie.

Les trois manuscrits druses, dont un double, sont les deux qui se trouvent à Paris et dans lesquels Silvestre Sacy a puisé les principaux éclaircissements sur la religion Druses. Parmi les cinq manuscrits abyssins, tous sur parchemin, l'un est orné de 68 grandes pages in-quarto de miniatures relatives à la vie miraculeuse de sainte Walatta Petros. Le reste contient, sur un rouleau de plusieurs aunes de longueur, un exorcisme joint à une miniature. Un livre élémentaire rédigé en amharique, le dialecte vulgaire d'Abyssinie. Depuis peu que M. Tischendorf a remis ces dons aux bibliothèques saxonnes.

## Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 17 avril 1845. (Représentation N.° 130.)

LA DERNIÈRE REPRÉSENTATION DE :

### LA REINE DE CHYPRE.

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie

## Salle Diligentia.

# SOIRÉE MUSICALE

donnée Mercredi 16 Avril 1845,

PAR

## M. W. P. DE C. VRUGT.

Premier ténor de S. M. le Roi des Pays-Bas,

ASSISTÉ DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CAECILIA.

### Programme. — PREMIÈRE PARTIE.

1. Chœur, chanté par MM. les membres de la Société Caecilia.
2. Grand air du *Pirate*, chanté par M. Vrugt.
3. Finale du 3<sup>e</sup> acte de l'opéra *Joseph*, exécuté par MM. les membres de la Société Caecilia et M. Vrugt.
4. Fantaisie pour Violon, sur des motifs d'Anna Bolena, exécutés par M. Gullomy, de St-Petersbourg.
5. *Adieu, absence et retour*, trilogie, (texte Hollandais) de M. Heye, chanté par Mlle Baetens et M. Vrugt.

### SECONDE PARTIE.

6. Chœur, chanté par MM. les membres de la Société Caecilia.
7. Grand air avec chœurs de Faust, chanté par M. Vrugt.
8. *Élégie*, pour Violon, exécuté par M. Gullomy.
9. Grand duo d'*Othello*, chanté par M... et M. Vrugt.
10. Air national, avec chœurs, exécuté par MM. les membres de la Société Caecilia et M. Vrugt.

On commencera à 8 huit heures précises.

On peut se procurer des billets chez Mad. veuve BECKS, à la Diligentia. Prix fr. 2.50.

## ANNONCES.

### Hôtel d'Angleterre à Anvers.

M. Ch. Bolsacq van der Hulst, successeur de M. de la Rivière, a l'honneur de recommander aux Familles visitant la Belgique, et situées à proximité de la Bourse, du Musée, de l'église St-Jacques, de la route du chemin de fer aux bateaux à vapeur. Ses prix sont son épouse espère, comme hollandaise, de mériter la reconnaissance patriotique par les soins qu'elle apportera dans son service.

## Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 14 Avril

	cours	
	12 avril	14
Dette active	24	64
Ditto dito	3	70
Ditto en liquidation	3	99
Ditto dito	4	99
Ditto des Indes	4	99
<b>Pays-Bas.</b>		
Syndicat	4	153
Ditto	3	153
Sociétés de Commerce	4	153
Act. du lac de Harlem	5	148
Chemin de fer du Rhin	4	108
Act. du Chemin de fer Holland.	4	108
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	4	108
Ditto ditto 1828 & 18295	4	108
Inscript. au Grand Livre	6	108
Certificats au ditto	6	108
<b>Russie</b>		
Ditto inscriptions 1831 & 1833	5	108
Emprunt de 1840	4	108
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	108
Passive	5	108
Dette différée à Paris	5	108
<b>Espagne</b>		
Deferred	5	108
Ardoins	5	108
Ditto	3	108
Coupon Ardoins	4	108
Obligations Goll. & Comp.	5	108
<b>Autriche</b>		
Ditto métalliques	5	108
Ditto ditto	2	108
<b>France</b>		
Inscriptions au Grand-Livre	3	108
<b>Prusse</b>		
Actions 1836	3	108
Emprunt à Londres 1839	4	108
Id. id. 1843	4	108
<b>Portugal</b>		
Obligations à Londres	2	108

La baisse des consolidés à la bourse de Londres n'a exercé que peu d'influence sur la cote de nos fonds nationaux : le 4 p. c. était même en hausse, son cours a monté à 100. En ce fonds ainsi qu'en d'autres, les affaires étaient fort animées.

Les espagnols ont également donné lieu à beaucoup de transactions, demandés en hausse. C'était surtout le cas avec le 3 p. c. qui avait été cherché par suite de la nouvelle que le Saint-Siège avait accordé un concordat.

Les portugais étaient aussi en hausse et très-voulu. Les affaires des américains plus offerts.

Cours de l'argent : Prêt à garantie 3 1/2 % ; prob. 3 1/2 % à 4 1/2 % ; Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 64 1/2 ; Société de Commerce 100 ; Ardoins 25 1/2.

### Bourse d'Amvers du 13

Métalliques, 5 % 115 1/2. — Naples, 5 % 115 1/2. — Ardoins 60 1/2. — Dette différée ancien, 2. — Passive, 5 % 2. — Lots de 1809, 24 1/2. — après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. 24 1/2.

### Bourse de Vienne du 5 Avril

Métalliques, 5 % 113 1/2. — Ditto, 4 % 113 1/2. — Lots de 1858, 125. — de fl. 500, 155 1/2. — Lots de fl. 250, 132 1/2. — Actions de la Bourse 240.

LA HAYE, chez Léopold Loebnors, Agents généraux.